

VILLE DE GRAND –CHARMONT
(25200)



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 025-212502843-20230407-19_2023-CC



DECISION N°19/2023
DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)

Objet : Avenant n°2 au marché d'Extension de l'Ecole Élémentaire Daniel Jeanney – Restauration scolaire et Périscolaire – lot n°2 Gros œuvre - Entreprise SAS KARAMEMIS sise à Hélioparc 68 rue Marie Louise – 68850 STAFFELFELDEN

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°22/2022 en date du 21 septembre 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 26 septembre 2022 et attribuant le lot n°2 Gros Œuvre du marché de travaux concernant l'extension de l'Ecole Élémentaire Daniel Jeanney – Restauration scolaire et Périscolaire – à l'entreprise SAS KARAMEMIS sise à Hélioparc 68 rue Marie Louise – 68850 STAFFELFELDEN, pour un montant de 128 025,13 € HT (153 630,16 € TTC) ;

Vu la décision n°36/2022 en date du 25 octobre 2022, visée par le contrôle de légalité en date du 26 octobre 2022 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de + 10 217,08 € HT (+ 12 260,50 € TTC) portant le marché à 138 242,21 € HT (165 890,65 € TTC) ;

Considérant la nécessité d'ajuster les prestations du marché suite à des modifications contraintes de l'aménagement ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DECIDE

1 – La conclusion du présent avenant financier n°2 d'un montant de - 912,05 € HT (- 1 094,46 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise KARAMEMIS de 138 242,21 € HT (165 890,65 € TTC) à 137 330,16 € HT (164 796,19 € TTC), soit + 7,27 % en cumulé.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 7 avril 2023

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise au contrôle de légalité le 07/04/2023
Publiée le 07/04/2023

**Opération : Extension Ecole Élémentaire D. Jeanney
Restauration scolaire et Périscolaire**

Lot N° 2 : Gros œuvre
Avenant N° 02

1 – Marché N° 2002-003-02

Entre :

Ville de GRAND CHARMONT
Monsieur MUNNIER, Maire
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Et

SAS KARAMEMIS
Hélioparc 68 – Rue Marie Louise
68850 STAFFELFELDEN

2 – Objet de l'avenant

- ⇒ Suppression des seuils préfabriqués des ouvertures en allèges hautes pour remplacement par seuils alu laqués
- ⇒ M05 + M06 + M07 + M08

3 – Incidences financières (Devis joint)

⇒ Seuils concernés

-6.29ml x 145.00 € HT = -912.05 € HT

4 – Conclusion de l'avenant

Le marché de l'entreprise KARAMEMIS est de ce fait porté de 138242.21 € HT
à 137330.16 € HT (-0.66%)

Cachet et signature du Titulaire,
Le 13...../...../2023.

The image shows a red square stamp with the text "GRUPE" at the top, a large stylized "K" in the center, and "KARAMEMIS" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Le Maître d'ouvrage,
Le Maire,
Le 07...../04...../2023

The image shows a blue circular stamp with the text "MAIRIE DE GRAND-COURONNÉ" around the perimeter and "(50000)" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.